

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00338

Numéro SIREN : 523 487 544

Nom ou dénomination : AB ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2024 sous le numéro de dépôt 655

SARL AB ENERGIES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5000,00 euros
Siège social : 1B rue d'Etroyes
71640 MERCUREY
RCS CHALON SUR SAONE 523 487 544

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 12 janvier à 19 h 00, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Bruno BOUJARD qui détient 255 parts sociales
- Madame Christine BOUJARD qui détient 245 parts sociales

Qui détiennent ensemble 500 parts sociales sur un total de 500 parts représentant 100 % du capital social et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre toute décision ordinaire conformément aux dispositions statutaires.

Madame Christine BOUJARD préside la séance en qualité de gérante.

La présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R223-19 du code de commerce ont été tenus à disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Reconstitution des capitaux propres
- Pouvoir en vue des formalités

Personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2015 décidée en assemblée générale le 30 juin 2016, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

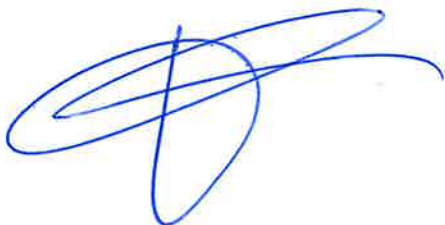
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 H 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents.

Bruno BOUJARD
Associé



Christine BOUJARD
Associée Gérante

